



# LETTRE ANNUELLE 2026 DE L'ASSOCIATION HENRI CAPITANT



## Édito COMMERCIALITÉ, INSOLVABILITÉ ET AMITIÉ

Les 74<sup>èmes</sup> Journées internationales de notre Association, qui se sont tenues à Rio de Janeiro du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2026, ont été placées sous un triple signe : la commercialité, l'insolvabilité et l'amitié.

Commercialité, d'abord. Car notre Groupe brésilien a une signature, celle du droit des affaires. Les thèmes des trois précédentes Journées brésiliennes en sont le témoin : la responsabilité des administrateurs et l'évolution des sociétés commerciales en 1963 ; la responsabilité du banquier en 1984 ; le contrat en 2005. Un peu plus de vingt ans après, nous voici de retour à Rio pour partager une même inclination pour la tradition civiliste et le droit commercial.

Insolvabilité, ensuite. Le thème retenu cette année nous a placés au cœur d'un sujet majeur du droit des affaires, où des choix éminemment politiques doivent être effectués. C'est d'abord un droit de la pénurie puisque, par hypothèse, il y a trop peu d'actifs à partager au regard du passif de sorte qu'il revient au législateur d'établir une hiérarchie des intérêts. Qui supporte la perte ? Les seuls créanciers chirographaires ou même les titulaires de sûretés ? Les salariés ne doivent-ils pas être tenus indemnes ? Le Trésor peut-il légitimement se préférer ? C'est ensuite un droit de l'anticipation, qui essaie de gagner la course du temps - détection précoce des signaux faibles, procédures préventives, restructurations négociées - « time is of the essence ». C'est encore un droit de la seconde chance, qui reconnaît à l'entrepreneur un droit à l'erreur et fait du rebond une exigence de justice autant que d'attractivité. C'est enfin un droit de la discipline individuelle (sus aux débiteurs de mauvaise foi) et collective (égalité des créanciers), qui distingue volontiers le malheur de la faute : l'infamie médiévale du banca rotta, ce banc rompu du changeur sur les foires d'Italie, n'est plus. Ces questions sont d'une vive actualité : le Brésil a profondément modernisé son droit par la loi du 24 décembre

2020 tandis que l'Europe vient d'adopter la directive du 30 mars 2026 dite « Insolvabilité III ». Mêmes orientations partout : prévenir et pas seulement liquider, restructurer ce qui peut l'être, recycler les actifs dans l'économie. Ces enjeux furent au centre de deux remarquables rapports généraux - la restructuration de l'entreprise par Sheila Christina Neder Cerezetti, l'insolvabilité des non-professionnels par Michèle Grégoire -, déclinés en huit ateliers interactifs et discutés avec de jeunes chercheurs, sous la houlette de Martine Behar-Touchais, dans le Henri Cas Pratique. Nos travaux furent éclairés par l'allocution de notre grand témoin, M. Gustavo Loyola, ancien Président de la Banque centrale du Brésil, et trouvèrent leur couronnement dans la brillante synthèse du Professeur François-Xavier Lucas.

Amitié, enfin. Celle qu'ont éprouvée les 120 congressistes venus de plus de 20 pays et qui constitue l'ADN de notre Association depuis plus de 90 ans. Mes remerciements vont à Luiz Edson Fachin, Président de la Cour suprême fédérale, dont la présence a honoré notre ouverture. Au Groupe brésilien dont le Président, Gustavo Tepedino, le Secrétaire général Pablo Renteria ont porté avec une fidélité sans faille l'idéal « Capitant » au Brésil assistés de Mariana Siqueira, Fabio Rocha Pinto e Silva et Henrique Fleury Da Rocha. Une pensée particulière, enfin, pour Arnaldo Wald. Fondateur du Groupe brésilien, figure majeure tant de l'Ecole que du Palais, il n'a pu être parmi nous pour raisons de santé. Que lui soit ici adressée, au nom de tous, l'expression de notre respect, de notre admiration et de notre fidélité. Son œuvre, née d'une rencontre à Paris avec René Capitant, fils d'Henri, se perpétue jour après jour.

Ainsi se sont mêlées à Rio la commercialité, l'insolvabilité et l'amitié. Que cette alliance continue de porter nos travaux.

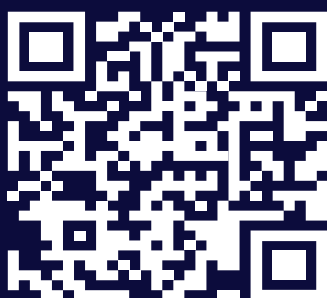
Philippe Dupichot, *Président*

# **Adhérer à l'Association**

## **SOUTENIR L'ASSOCIATION HENRI CAPITANT, C'EST FAIRE RAYONNER LE DROIT CONTINENTAL**

L'Association Henri Capitant constitue le premier réseau international de la tradition civiliste (53 pays sur les cinq continents). Elle œuvre dans le monde entier pour la promotion, la diffusion et la modernisation des droits de tradition civiliste.

**Ces actions ne seraient pas possibles sans votre soutien.**



C'est pourquoi nous vous invitons à adhérer, ou à renouveler votre adhésion à l'Association Henri Capitant, depuis notre site internet via l'onglet « Adhérer ».

Le montant des cotisations reste inchangé :

- 50€ pour une adhésion simple
- 25€ pour un étudiant

### **NOUVEAUTÉ**

DEPUIS VOTRE ESPACE MEMBRE, ACCÉDER AUX ANCIENNES JOURNÉES INTERNATIONALES DE L'ASSOCIATION, AINSI QU'AUX PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS DE PLUS DE VINGT PAYS DU RÉSEAU CAPITANT !

**MERCI À NOS ADHÉRENTS FIDÈLES  
POUR LE RENOUVELLEMENT DE LEUR COTISATION !**

# Bilan 2025 - 2026



Aix-en-Provence, 12 septembre 2025

**30<sup>ÈME</sup> JOURNÉE**

**NATIONALE**

(V. page 4 dédiée)



Helsinki, 15 septembre 2025

**CODE EUROPÉEN DES  
AFFAIRES**

L'Association finlandaise de droit européen (FIDE) a convié le Président Philippe Dupichot à présenter le projet de Code européen des affaires, à l'occasion d'une discussion sur l'avenir du droit européen des affaires et l'opportunité d'un 28<sup>ème</sup> régime.



Fès, 10 octobre 2025

**« LE SECRET DES**

**AFFAIRES »**

L'Université Euromed de Fès a accueilli un colloque placé sous la direction scientifique du Professeur Valérie Malabat, Vice-Présidente de l'Association, et co-organisé par le Professeur François-Xavier Lucas, Professeur à l'École de Droit de la Sorbonne – Université Paris 1, délocalisée à l'UEMF et administrateur de l'Association.



Cette journée d'échanges autour du premier rapport de l'Association Henri Capitant a réuni chercheurs, enseignants et praticiens du droit venus de France et du Maroc, pour réfléchir ensemble aux enjeux contemporains de la protection du secret dans la vie des affaires.



Montréal, 7 novembre 2025

**JOURNÉE BILATÉRALE**

**FRANCO-QUÉBÉCOISE, « DROIT  
ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE »**



Organisée dans le cadre du partenariat entre l'équipe Louis Josserand de l'Université Jean Moulin Lyon III et du Groupe québécois de l'Association, une rencontre s'est déroulée au sein de la Cour d'appel du Québec, à Montréal. Dans la continuité des journées internationales sud-coréennes de 2025, le thème « Droit et intelligence artificielle » a été décliné en quatre sujets de réflexion : la justice, la responsabilité civile, la propriété intellectuelle et le droit pénal. Cette manifestation a été ouverte par une conférence inaugurale sur les défis posés par le recours à l'intelligence artificielle devant les tribunaux.



São Paulo, 10-11 novembre 2025

**JOURNÉES FRANCO-  
BRÉSILIENNES**

A l'occasion de l'année France-Brésil, des rencontres exceptionnelles franco-brésiliennes ont eu lieu à São Paulo. La première journée s'est déroulée à l'Institut des avocats de São Paulo créé en 1874, et les participants ont été accueillis par son président le professeur

Diogo Leonardo Machado de Melo. Des échanges stimulants se sont tenus autour de deux grandes questions : l'élaboration et la réforme du code civil sur plus de deux siècles, présentée par le Président Philippe Dupichot d'une part, et le sort de l'unicité du patrimoine au regard de la multiplication des patrimoines affectés, par le Professeur François-Xavier Lucas, d'autre part. Chaque thème a donné lieu à un débat nourri de droit comparé avec José Gabriel Assis de Almeida, Pablo Renteria et Fabio Rocha Pinto e Silva.



La seconde journée d'échanges était hébergée par la Faculté de droit de l'Université de São Paulo (USP), fondée en 1827. Après une ouverture par Fernando Menezes, avec le soutien des représentants de la Faculté de droit et en présence de Marie Magnan, Consul de France, le Professeur Arnaldo Wald, légende vivante du droit privé brésilien, a retracé avec émotion l'histoire du Groupe brésilien depuis sa fondation, il y a 70 ans.





Aix-en-Provence, 12 septembre 2025

## 30<sup>ÈME</sup> JOURNÉE NATIONALE

Alors que l'année 2025 a marqué l'anniversaire de grandes lois du droit de la famille, et que dans certains pans de la matière, les réformes se succèdent à un rythme effréné, la 30<sup>ème</sup> Journée nationale a souhaité réfléchir à l'art de légiférer en droit de la famille, à ses enjeux et à ses singularités.

Le Laboratoire de droit privé et de sciences criminelles (LDPSC) d'Aix-Marseille Université a accueilli cette Journée consacrée à «La loi en droit de la famille», élaborée sous la direction scientifique du Professeur Vincent Egéa. Les participants ont été accueillis par le Professeur Vincent Mazeaud, Vice-doyen de la Faculté de droit, et Caroline Siffrein-Blanc, Directrice adjointe du LDPSC.

Après un rapport introductif sur la technique législative en droit de la famille par le Professeur Vincent Egéa, la matinée a été consacrée à «quelques tendances législatives contemporaines», sous la présidence du Professeur Emmanuel Putman : «L'eupéanisation», par Emmanuelle Bonifay, «La pénalisation», par le Doyen Jean-Baptiste Perrier, «La processualisation», par Maxime Scheffer, puis la contractualisation, par le Professeur Charlotte Goldie-Genicon.

L'après-midi fut consacrée quant à elle à des «thèmes centraux dans la législation contemporaine». Ce fut l'occasion pour Maître Pierre Dauptain d'évoquer «L'état civil», puis pour le Professeur Gilles Raoul-Cormeil d'envisager «La vulnérabilité», Julie Souhami, «Le logement», le Professeur Christophe Vernières put présenter le thème du «Patrimoine», et enfin le Professeur Claire Séjean-Chazal, le sujet de «La bioéthique».

Le rapport de synthèse fut présenté par le Professeur Alain Bénabent, administrateur de l'Association Henri Capitant.

Les actes de ce colloque feront l'objet d'une publication aux éditions Dalloz, dans la collection «Thèmes et commentaires».

(V. rubrique Publications p.17)





Paris, 21 novembre 2025

## «OFFRE DE RÉFORME DU DROIT DES ASSOCIATIONS »

Rédigée sous la direction scientifique du Professeur Jean-François Hamelin, et sous l'égide de l'Association Henri Capitant, l'offre de réforme du droit des associations a été présentée à l'occasion d'un colloque en Sorbonne. La discussion avec l'auditoire a permis d'effectuer des derniers ajustements aux textes proposés. (V. rubrique Échos & nouvelles, p.12)  
Cette offre de réforme a fait l'objet d'une publication aux éditions Lextenso, en mai 2026. (V. rubrique Publications p.16)



Paris, 24-25 novembre 2025

## « LE DROIT CONTINENTAL »



(V. pages 8-9 dédiées)



Paris, 10 décembre 2025

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Des membres de l'Association et des représentants de groupes nationaux se sont retrouvés pour une assemblée générale dont l'ordre du jour portait notamment sur la présentation des projets de nouveaux statuts et de règlement intérieur.



Paris, 16 décembre 2025

## DROIT OHADA

L'Association du Diplôme Interuniversitaire Juriste OHADA (A.D.I.J.O.) a organisé la troisième édition de la Journée du Droit OHADA

en partenariat avec l'Association, sur le thème du «Droit de la concurrence dans l'espace OHADA», avec notamment la participation du Professeur Cyril Grimaldi.

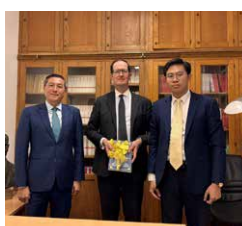


Paris, 27 janvier 2026

## DÉLÉGATION CAMBODGIENNE

L'Association, représentée par les Professeurs Philippe Dupichot et François-Xavier Lucas, a eu l'honneur de recevoir à son siège une délégation officielle de membres d'une commission responsable de l'élaboration d'un code de commerce au Cambodge. Étaient présents notamment SE Chantola Ly, Secrétaire d'État auprès du Conseil des ministres, Vice-président et Secrétaire général du Comité de la réforme du droit, et Eab Sotheany.

Le Royaume du Cambodge compte actuellement cinq codes (civil, procédure civile, pénal, procédure pénale et environnement) et réfléchit à l'adoption d'un code de commerce. Les échanges relatifs à la structure et la teneur éventuelles d'un tel code ont permis de mesurer les atouts de la codification en termes d'accessibilité et de sécurité juridique.



Paris, 20 février 2026

## CODE EUROPÉEN DES AFFAIRES



À l'invitation du Ministre délégué chargé de l'Europe Benjamin Haddad, le Président de l'Association est intervenu sur les défis et enjeux du 28<sup>ème</sup> régime de droit des sociétés, qui figure au nombre des priorités actuelles du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de la European Commission.

Les échanges avec Paul Midy, Anne-Sophie Bellamy-Marain et Arnaud Haefelin, sous l'égide de Marie Krpata, furent l'occasion de rappeler le rôle précurseur des travaux relatifs au Code européen des affaires conduits par l'Association, avec le soutien de la Fondation pour le droit continental.  
Dans ses propos de clôture, le Ministre a insisté sur l'utilité d'une Société Européenne Simplifiée (SES) pour le développement des entreprises en Europe, et ce dans le prolongement du Livre IV de droit des sociétés du projet de Code européen des affaires.





Bucarest, 19-20 mars 2026

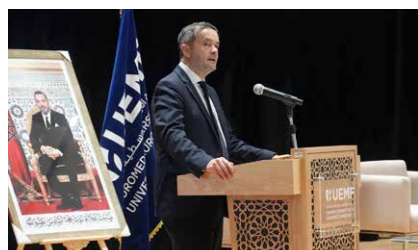
## COLLÈGE JURIDIQUE FRANCO-ROUMAIN

En partenariat avec l'Association, le groupe de recherche juridique du Collège juridique franco-roumain d'études européennes, entre l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne et la Faculté de Droit de l'Université de Bucarest, s'est réuni pour sa 10<sup>ème</sup> session de travail. Des chercheurs roumains et français ont pu comparer les législations de ces deux pays de droit continental en matière de pouvoirs sur les biens, de rapports entre les biens et entre biens et dettes.



Fès, 9-10 avril 2026

## ARBITRAGE PAYS ARABES ET OHADA



L'Université Euromed de Fès a accueilli la première édition du Colloque Arbitrage Pays Arabes et OHADA, en partenariat avec l'Association. Cet événement ambitieux a réuni praticiens et universitaires pour débattre des enjeux clés de l'arbitrage international dans ces deux sphères juridiques en pleine évolution. Ce fut l'occasion d'aborder des thématiques fondamentales telles

que les développements jurisprudentiels récents sur le principe de compétence-compétence, la constitution des tribunaux arbitraux et les défis liés à la transparence et aux conflits d'intérêts, l'interaction entre les contrats FIDIC et le droit civil, ainsi que les enjeux de la collecte de preuves et témoignages dans les arbitrages internationaux.



Paris, 16-17 avril 2026

## COLLOQUE DES NOTARIATS DE LA MÉDITERRANÉE

Vingt ans après sa première édition, le 8<sup>ème</sup> colloque des notariats de la Méditerranée s'est tenu au Conseil supérieur du notariat (CSN), en partenariat avec l'Union Internationale du Notariat Latin (UINL) et l'Association. Cette édition portait sur «L'acte d'investissement dans l'espace méditerranéen». Elle a réuni plus de 120 notaires, représentant 17 pays méditerranéens. À cette occasion, le Président du CSN Bertrand Savouré a rappelé que le notariat est au cœur de la culture juridique continentale, dont la Méditerranée constitue le berceau.



Bruxelles, 4 mai 2026

## CODE EUROPÉEN DES AFFAIRES

La Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME de l'Union européenne (DG Grow) a organisé une table ronde réunissant des représentants des entreprises, des décideurs politiques et des universitaires. Cette rencontre avait pour but de discuter du potentiel d'un Code européen des affaires régissant les transactions B2B, idée récemment défendue par Enrico Letta dans son rapport sur l'avenir du Marché unique. La proposition de la Commission européenne pour l'UE Inc suit cette logique.



L'Association Henri Capitant, représentée par Philippe Dupichot, Michèle Grégoire et Matthias Lehmann, était invitée à y présenter son étude «The potential of a 28<sup>th</sup> regime applicable to B2B transactions, Towards a European Business Code», par laquelle elle montre le potentiel de l'approche du Code européen des affaires au-delà du droit des sociétés. La table ronde a déclenché des discussions animées et fructueuses (V. rubrique Echos & nouvelles, p.12).



Paris, 5 mai 2026

## CONFÉRENCE

### FRANCO-ITALIENNE

Une conférence a été organisée en collaboration avec la Chambre des notaires de Paris, nouveau partenaire de l'Association, autour du thème « Investir et transmettre dans un contexte franco-italien ». Les interventions croisées de Pierre Tarrade, Christophe Vernières, Véronique Dejean de la Batie, Domenico Damascelli et Elsa Martini ont permis aux professionnels présents à cet événement d'acquérir les bons réflexes face à des dossiers franco-italiens, et de comparer les pratiques respectives, tels que le *patto di famiglia* et la donation-partage.



Paris, 6 mai 2026

## DINER DES

### PARTENAIRES

Les partenaires de l'Association se sont retrouvés autour d'un dîner convivial à l'Automobile Club. Ce rendez-vous annuel est l'occasion d'échanges entre les soutiens de l'Association, et d'accueillir les nouveaux partenaires. Invité d'honneur, Fabien Raynaud, Président adjoint de la section des études et du rapport du Conseil d'État, nous a fait l'honneur de sa présence.



Rio de Janeiro, 1<sup>er</sup>-3 juin 2026

## JOURNÉES

### INTERNATIONALES

Les 74<sup>èmes</sup> Journées internationales sur le thème de « L'insolvabilité » ont eu lieu à Rio de Janeiro, au Brésil. (V. zoom dédié)



Le rapport français relatif à la restructuration des entreprises a été élaboré par le Professeur Philippe Pétel, et celui sur l'insolvabilité des particuliers par le Professeur Thierry Le Bars. La répondante au Henri Cas Pratique, sélectionnée par le biais d'un concours, était Madame Marie Blondel, maître de conférences à l'Université Picardie Jules Verne.



Paris, 1<sup>er</sup> juillet 2026

## REMISE DES

### DIPLÔMES DU DSU

L'Association Henri Capitant est très honorée d'avoir pris part, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, à la première cérémonie de remise des diplômes des étudiants des différents Diplômes supérieurs d'université de Panthéon-Assas Université. Ces diplômes, pensés pour les étudiants internationaux, permettent d'accueillir en France des juristes de tous horizons, désireux de se former au droit français et à sa méthodologie. Les alumni de ces DSU étant nombreux au sein du réseau Capitant, l'Association tenait à être présente pour cette belle occasion. Philippe Dupichot et Claire Séjean ont offert des ouvrages issus des différentes collections de l'Association aux majors des cinq mentions proposées par l'Université. Ce fut l'occasion également de présenter le guide méthodologique de l'Association, pensé spécifiquement pour les étudiants étrangers, traduit en huit langues, et disponible gratuitement sur le site internet. Nous renouvelons nos félicitations à tous les diplômés 2026 !





Paris, 24-25 novembre 2025

## « LE DROIT CONTINENTAL »



L'Association Henri Capitant a tenu un colloque exceptionnel dédié au droit continental, afin d'explorer ce qui en constitue la substance. Dans un amphithéâtre en Sorbonne chargé d'histoire, ces deux jours étaient placés sous la coordination scientifique du Président d'honneur de l'Association, Michel Grimaldi, et sous les regards croisés de John Cartwright et Geneviève Helleringer, collègues d'Oxford.

Cette manifestation a été ouverte par le Président Philippe Dupichot, qui a souligné les mutations profondes de l'Association Henri Capitant depuis sa fondation il y a tout juste 90 ans, devenue depuis un acteur de la modernisation du droit continental en France, en Europe et au-delà. Lors de l'ouverture, Julie Couturier, Présidente du Conseil national des barreaux, a également souligné l'attachement des avocats français au droit continental.

### Rapports introductifs

Dans une approche générale d'une grande profondeur, Yves-Marie Laithier a, entre autres, dégagé quelques-unes des singularités du droit continental : certes, l'attachement à l'écrit et la codification, mais aussi à la généralité de la règle, à la sécurité juridique et au multilinguisme. Tandis que la common law, née de l'anglais,

est davantage attachée au rôle de l'expérience, dans une approche plus volontiers empirique des cas concrets.

Professeur à la Faculté d'Ottawa, Jabeur Fathally a ensuite cartographié utilement la présence des systèmes de droit continental ou de tradition civiliste dans le monde. En utilisant les données du laboratoire JuriGlobe, il a indiqué qu'à ce jour, 25% de la population mondiale vit dans un système de pur droit civil contre 5,8% seulement dans un système de pure common law. Et si l'on intègre les systèmes mixtes, ce sont près des 2/3 des habitants de la planète qui connaissent le droit continental.

### Les sources, la codification et le pouvoir des juges



Au terme d'un panorama de l'actualité très riche des codifications dans le monde, le Professeur Rémy Cabrillac a indiqué que la codification affichait une insolente santé. Il a notamment distingué entre les différents types de codification, administrative et à droit constant ou, plus ambitieuse, de modification ou rénovation.

Achille Ngwanza a relevé que la codification souffrait parfois d'une image ternie par sa réception durant la colonisation, tout en relevant que

cela n'empêchait nullement d'en relever certains atouts, notamment en termes de sécurité juridique et de croissance dans la zone OHADA.

Benoît Moore a exposé sa double expérience de professeur puis de juge à la cour d'appel du Québec, province dont la particularité est de combiner à la fois des techniques de civil et de common law.

Rupert Reece a pour sa part relevé les différences majeures entre la conception et la pratique des procès en terres de droit continental et en pays de common law. La recherche de la vérité en droit anglais a souvent un coût élevé, là où le droit français recherche plutôt une vérité «judiciaire», à un coût plus économique.

Geneviève Helleringer a notamment souligné le prestige qui s'attache en pays de Common law à la qualité de juge, notamment au plan sociologique. Et la singularité d'un brassage entre avocats et juges, ces derniers étant souvent d'anciens barristers de carrière.



## L'Union européenne et le droit continental

Sous la présidence active du professeur Mauro Bussani de l'Université de Trieste, qui a mis en exergue la nature sui generis du droit de l'Union, Philippe Dupichot a indiqué pourquoi l'Union européenne doit s'ouvrir à la codification dans les années à venir. 440 millions d'habitants de l'Union européenne connaissent les atouts de la codification en termes d'accessibilité et d'intelligibilité ; aussi, le droit de l'Union gagnerait à être rendu plus proche des citoyens européens, en s'inspirant de techniques répandues dans 24 États membres sur 27. C'est un enjeu civilisationnel - pas seulement juridique - et tout le sens du projet de Code européen des affaires qu'il porte pour l'Association.

Matthias Lehmann a indiqué quant à lui les avantages de l'adoption d'une codification du droit européen des affaires pour mettre un terme à l'actuelle fragmentation qui affaiblit l'Union et que le Rapport Letta a dénoncée. Il a aussi insisté sur les consignes rédactionnelles qui ont inspiré les rédacteurs des Livres du projet de Code européen des affaires : sobriété, simplicité, concision et limitation des renvois.

## Les professions réglementées

Sous la présidence de Bertrand Savouré, les représentants de grandes professions juridiques réglementées ont souligné leur attachement au droit continental et la contribution de celles-ci à la sécurité juridique, à la mise en œuvre des droits et au bon fonctionnement de la justice. L'organisation des professions est en effet liée au système juridique dans lequel elle s'insère.

Jean-Jacques Ansault, Louis Degos, François Desprat, Lionel Galliez, Victor Geneste et Laurent Poulet ont croisé leurs regards sur des questions aussi diverses que l'exécution, le rôle de l'avocat, le mandat de justice, l'acte notarié, l'information commerciale ou encore le pourvoi en cassation.

## L'enseignement

Les méthodes d'enseignement du droit diffèrent suivant les systèmes de droit. Telle a été la conclusion d'une stimulante table ronde présidée par Emmanuelle Chevreau, et organisée autour des témoignages d'un étudiant ayant connu les deux types d'enseignement ainsi que d'universitaires issus de quatre pays : John Cartwright, Michèle Grégoire,

Pierre Tercier et Pascal de Vareilles-Sommieres. Les échanges ont permis de souligner les mérites respectifs du cours magistral et de la méthode déductive (syllogisme judiciaire) dans les pays de tradition civiliste et d'une maïeutique davantage centrée sur les précédents et le raisonnement inductif dans ceux de common law.

## Les valeurs

Sous la présidence de Michel Grimaldi, quelques grands thèmes ont permis de mesurer certaines singularités différenciant nettement civil law et common law au plan des valeurs et intérêts protégés. Les thèmes discutés contradictoirement avec John Cartwright et Geneviève Helleringer ont été successivement : la réserve héréditaire (Anne Röthel), le droit des biens (Jean-Jacques Ansault), la preuve (Jean-Daniel Bretzner), le droit bancaire et financier (Thierry Bonneau), la protection des biens culturels (Pierre-Yves Gautier), la procédure civile (Flavie Le Tallec) ou encore l'intelligence artificielle (Aurore Hyde et Jean-Godefroy Desmazières).



## JOURNÉES INTERNATIONALES 2027



Les 75<sup>èmes</sup> Journées internationales se dérouleront à Saint-Domingue, en République dominicaine, du 31 mai au 2 juin 2027. Accueillies par la Pontificia Universidad Católica Madre y Maestra (PUCMM), elles porteront sur le thème de « **L'arbitrabilité** ».

Le premier rapport, élaboré par le Professeur Matthias Lehmann (Autriche), abordera l'**arbitrabilité objective**, et le second rapport traitera de l'**aspect subjectif de l'arbitrabilité**.

La synthèse de ces premières Journées dominicaines sera confiée à Thomas Clay, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne et arbitre international.

# Agenda



## JOURNÉES TOGO - BÉNIN

21-22 septembre 2026, Lomé et Cotonou : « Le lanceur d'alertes ».



## SOMMET DE LA FRANCOPHONIE

12-13 novembre 2026, Phnom Penh, Cambodge : Rencontres internationales du Barreau de Paris.



## 31<sup>ÈME</sup> JOURNÉE NATIONALE

27 novembre 2026, Dijon : 31<sup>ème</sup> Journée nationale, « La justice sportive ».



## 32<sup>ÈME</sup> JOURNÉE NATIONALE

8 octobre 2027, Toulouse : 32<sup>ème</sup> Journée nationale, « Les registres de publicité légale ».



## JOURNÉES RÉGIONALES ASIE DU SUD-EST

14-15 décembre 2026, Hô Chi Minh-ville, Vietnam : Journées régionales Asie du Sud-Est sur le thème « Les biens numériques ».



## JOURNÉES INTERNATIONALES 2027

Du 31 mai au 2 juin 2027, Saint-Domingue, République Dominicaine : 75<sup>èmes</sup> Journées internationales sur le thème de « L'arbitrabilité ».



## JOURNÉES INTERNATIONALES 2028

5, 6 et 7 juin 2028, Istanbul, Turquie : 76<sup>èmes</sup> Journées internationales sur le thème « Le renouvellement urbain ».



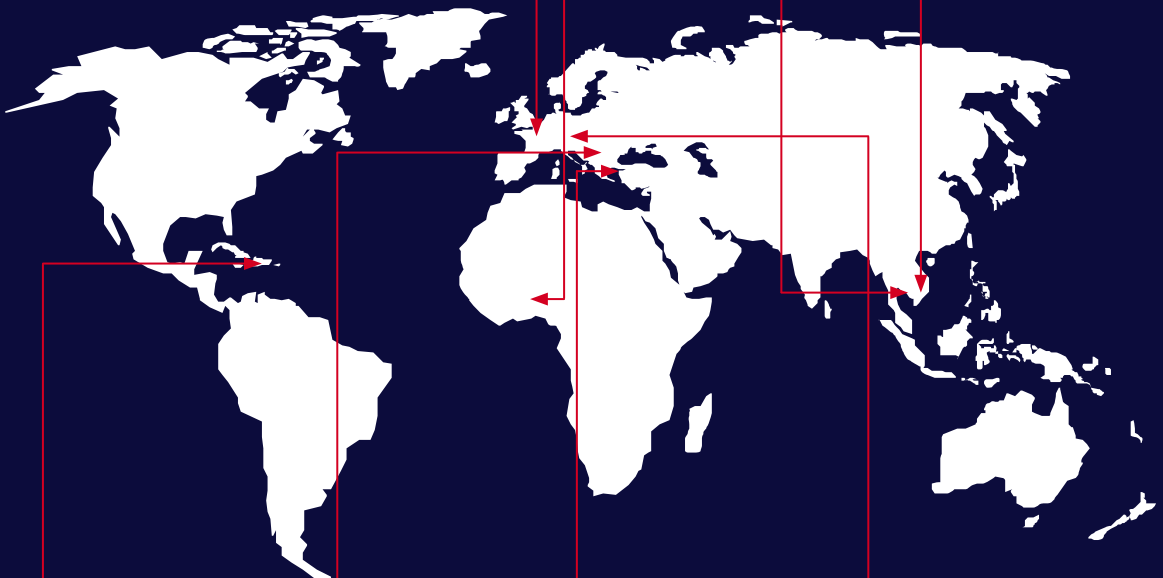
## JOURNÉES INTERNATIONALES 2029

Bucarest, Roumanie : 77<sup>èmes</sup> Journées internationales sur le thème « La valeur de l'information ».



## JOURNÉES INTERNATIONALES 2030

Suisse : 78<sup>èmes</sup> Journées internationales.



## OFFRE DE RÉFORME DU DROIT DES ASSOCIATIONS

L'importance du secteur associatif pour et dans la société française conduit à ne pas se satisfaire des lacunes du droit régissant les associations. D'où l'ambition de l'Association Henri Capitant, pour les 120 ans de la grande loi sur les associations, de proposer une réforme faisant œuvre d'adaptation et de rénovation de l'ensemble des étapes de la vie d'une association.

Toutefois, comme au cœur de celui-ci figure la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, réformer ne pouvait en la matière que rimer avec préserver. Préserver la forme et donc l'architecture et la sobriété de cette loi. Préserver la liberté contractuelle en proposant pour l'essentiel des règles supplétives.

L'existence de ces règles constitue néanmoins un filet de sécurité, largement absent de nos jours. Par ailleurs, quelques règles impératives sont proposées. Mais elles le sont toutefois afin de favoriser la démocratie associative.

Un groupe de travail, présidé par le Professeur Jean-François Hamelin, a élaboré un corps de texte qui a été présenté publiquement le 21 novembre 2025. Le groupe était composé de Xavier Aumeran, Stéphanie Damarey, Xavier Delpech, Nadège Jullian, Jean-Christophe Pagnucco, Sandrine Tisseyre, Julien Valiergue et Christophe Vernières.

Cette offre de réforme est publiée aux éditions Lextenso.

(V. rubrique publications, p.16)

## PRIX DE BONNE LÉGISLATION POUR LE CODE EUROPÉEN DES AFFAIRES



Le 10 novembre 2025, l'Association Henri Capitant a reçu le « Prix de bonne législation » décerné par la Société allemande

de législation au ministère fédéral de la Justice à Berlin, pour son Projet de Code européen des affaires.

Les professeurs Christoph Teichmann, Urs Gruber, Maître Gerd Leutner et Monsieur Niklas Uder, membres des groupes de travail ayant rédigé ce projet, ont eu l'honneur de recevoir ce prix des mains du président de la société, le député Günter Krings, et de la ministre de la Justice, Madame Hubig.

Dans son éloge, le député Carl-Philipp Sassenrath a retracé le cheminement qui a mené à la présentation du projet de code européen des affaires, et salué les innovations qu'il contient, notamment la Société Européenne Simplifiée (SES) et la garantie européenne. Il a également souligné la symbolique de la remise d'un prix pour un projet législatif européen par une société allemande et appelé les décideurs en Europe, en France et en Allemagne, à se mobiliser pour la réalisation de ce projet.

## « THE POTENTIAL OF A 28<sup>TH</sup> REGIME APPLICABLE TO B2B TRANSACTIONS, TOWARDS A EUROPEAN BUSINESS CODE »



À la demande de la Commission européenne, l'Association a répondu à la consultation publique de la Commission européenne sur le projet de 28<sup>ème</sup> régime en droit des sociétés. Cette réponse, rédigée avec la Fondation pour le droit continental, repose sur deux idées clés.

La première : l'appellation même de 28<sup>ème</sup> régime est perfectible car elle laisse entendre que l'on créerait un régime à côté de celui des États membres. Mieux vaut avancer vers un régime commun, optionnel pour les entreprises mais obligatoire pour les États membres et ouvert à toutes les entreprises qui le souhaitent. Un véritable outil pour le renforcement de la souveraineté et de la compétitivité européennes, la réalisation d'économies d'échelles et la facilitation de la croissance transfrontalière, la réduction des coûts pour les entreprises et, plus généralement, l'établissement d'un marché véritablement intégré.

La seconde : la solution que nous proposons est un Code européen des affaires qui apportera deux atouts majeurs :  
– une sécurité juridique renforcée par un Code facilement accessible à tous, étant rappelé que la quasi-totalité des États membres connaissent la technique de la codification ;  
– une efficacité économique améliorée par la consolidation des acquis communautaires et l'introduction de nouveaux instruments : une société européenne simplifiée, un prêt européen, une cession européenne de créance, des sûretés européennes, etc.

L'intégralité de la réponse peut être consultée sur notre site internet (rubrique Travaux européens).

## NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT



Romain Boffa a été élu administrateur de l'Association Henri Capitant en décembre 2025, puis Secrétaire général adjoint en juin 2026.

Professeur à l'Université Paris-Est Créteil, Romain Boffa y enseigne essentiellement le droit civil. Directeur de l'Institut

d'Études judiciaires et du diplôme universitaire de droit du sport, il préside le Conseil académique et la section disciplinaire de son université. Il publie chez Lextenso deux manuels de droit civil, l'un à destination des étudiants de licence (8<sup>ème</sup> éd.), l'autre pour ceux qui préparent l'examen d'entrée du CRFPA (9<sup>ème</sup> éd.), et a codirigé avec Bernard Haftel Les grandes décisions de la jurisprudence civile, ouvrage collectif paru chez PUF en 2024. Membre de l'Association Henri Capitant de longue date, Romain Boffa est notamment intervenu lors des journées franco-colombiennes sur les summa divisio à Bogota, ainsi que pour présenter l'actualité du droit des biens au sein de la Revue de droit bilingue Henri Capitant. Sa recherche porte sur les mutations des notions fondamentales du droit civil, à l'épreuve de la spécialisation et la multiplication des sources du droit.

## CRÉATION D'UNE COLLECTION HISPANOPHONE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DROIT COMPARÉ

Pour l'Université Externado de Colombie, c'est un honneur et un plaisir de contribuer à la diffusion du droit continental par la publication en espagnol des ouvrages de la Bibliothèque de droit comparé.

Cette collection hispanophone permettra de promouvoir une meilleure connaissance des systèmes juridiques de tradition continentale en mettant en lumière à la fois la diversité de leurs solutions et les fondements communs qui les unissent.

Le groupe colombien et l'Université Externado de Colombie demeurent à la disposition de l'Association Henri Capitant afin de contribuer à la diffusion du droit comparé. (V. rubrique publications p.16)

## BIBLIOTHÈQUES DE DROIT FRANÇAIS



L'Association poursuit sa volonté d'aider les groupes nationaux à enrichir les fonds documentaires de droit français au sein de leurs universités. Plusieurs dons et transports d'ouvrages ont été organisés cette année. Ainsi, des manuels de droit français, des codes et des travaux de l'Association sont désormais à disposition des étudiants et des universitaires au sein des bibliothèques de l'Université de droit de Hô Chi Minh-Ville (Vietnam), de l'Université de Plovdiv (Bulgarie) et de l'Université Capodistrienne d'Athènes (Grèce).

## GUIDE MÉTHODOLOGIQUE EN GREC

Pensé pour les étudiants étrangers venant poursuivre leurs études de droit en France, ce guide présente en quelques pages la méthodologie des exercices auxquels les étudiants seront confrontés à l'Université française. Déjà disponible en huit langues (anglais, allemand, espagnol, italien, polonais, portugais, roumain et turc) il peut désormais être gratuitement téléchargé dans sa version **grecque**, depuis le site de l'Association.

Cette traduction a été réalisée par le Groupe hellénique de l'Association, et nous remercions tout particulièrement son Président, George Lekkas, et le Docteur en droit Dimitrios Pavlopoulos.



# La vie des Groupes de l'Association



- Le **Groupe sud-coréen** a élu sa nouvelle Présidente pour l'année 2026, conformément à ses statuts.

Docteure en droit de l'Université nationale de Séoul et titulaire d'un LL.M. de la Northwestern University Pritzker School of Law, Hyunjin Kim est professeure de droit

civil à la Law School de l'Université d'Inha. Avocate, elle est aussi l'auteur de l'ouvrage « Le juriste au musée ».

En son ancienne qualité de Secrétaire générale du groupe coréen, elle a joué un rôle déterminant dans la publication, en 2023, de la traduction coréenne du Code civil français et dans la réussite des Journées internationales sud-coréennes de 2025. Elle est également membre de la Commission de réforme du droit de la famille du ministère de la Justice coréen.

En sa nouvelle qualité de Présidente du groupe, elle souhaite insuffler un nouvel élan aux activités de l'Association, contribuer au renouveau du groupe coréen à l'occasion du dixième anniversaire de sa fondation, apporter son concours à l'évolution du droit civil coréen et, plus largement, renforcer les échanges en droit civil et en droit comparé.

- Le 13 octobre 2025, l'ouvrage « Droit du Mexique » a été présenté à la Foire Internationale du Livre de Monterrey. Cet ouvrage, coordonné par le Dr. Rafael Ibarra Garza, Président du **Groupe mexicain**, est le fruit de la collaboration de quatorze auteurs, parmi lesquels Samuel Hiram Ramírez Mejía, Rosa Amilli Guzmán Pérez, Kathia Yudily Villarreal Rodríguez et Eduardo Rocha Núñez, qui ont présenté l'ouvrage lors de cette édition de la FIL.

Au cours de l'événement, ont été soulignées l'importance de la diffusion du droit, la valeur du travail collaboratif dans la recherche juridique et les grandes contributions de cet ouvrage, caractérisé par une méthodologie rigoureuse et la remarquable capacité de synthèse démontrée par ses auteurs.

- Le 14 octobre 2025 s'est tenue la présentation officielle de l'ouvrage «Droit de la République dominicaine» à l'occasion d'un cocktail organisé à Saint-Domingue.



Cet ouvrage collectif, fruit d'une étroite collaboration entre professeurs, chercheurs et praticiens du droit issus du **Groupe dominicain**, offre une vision systémique et comparée des principales branches du droit dominicain. Il s'inscrit dans la mission de l'Association Henri Capitant de promouvoir la diffusion et le dialogue du droit civiliste à travers le monde. La présentation a réuni les auteurs et les membres du Groupe, ainsi que diverses personnalités du milieu juridique, dans une rencontre empreinte d'échanges intellectuels et de camaraderie académique.



- Le **Groupe panaméen** a organisé le 18 novembre 2025 une conférence sur la responsabilité civile du fait des choses inanimées, en partenariat avec le département de droit privé de la faculté de droit de l'Université de Panama.

- La première Journée bilatérale **gréco-italienne**, organisée à Athènes le 19 mars 2026, a été un franc succès. Consacrée au thème prospectif «DSA : A New Era in Digital Services», cette rencontre a offert un cadre d'analyse privilégié sur les transformations du droit numérique.



Les interventions des professeurs Michele Graziadei (Turin), Président du groupe italien, Daniele Imbruglia (Rome, La Sapienza), Paraskevi Paparseniou (Athènes) et Ioannis Georgopoulos (Athènes) ont suscité des débats autour de la responsabilité des intermédiaires, des réflexions sur les articles 7 et 25 du règlement, ainsi que sur l'impact du DSA sur la protection des consommateurs au sein des places de marché en ligne. Le Professeur Georges Lekkas, Président du groupe hellénique, a assuré le rapport de synthèse. Cette journée a été organisée dans le cadre du Bâtiment historique de l'Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes. Les actes de la rencontre, incluant l'intégralité des interventions et les conclusions des débats, feront l'objet d'une publication prochaine.

- Le vice-recteur de l'Université de droit de Hô Chi Minh-Ville et président du **Groupe vietnamien**, Van Dai Do, a été doublement récompensé pour son engagement au service du renforcement juridique des relations entre la France et le Vietnam.



Le Ministre de l'éducation vietnamien lui a remis un prix d'élite juridique, notamment pour avoir développé au Vietnam la méthode du commentaire d'arrêt, qu'il avait apprise en France.

Le Premier Ministre français l'a récemment nommé Chevalier dans l'ordre des Palmes académiques, en reconnaissance notamment de son importante contribution au développement d'échanges entre praticiens, universitaires et étudiants, pour vivifier la communauté juridique francophone vietnamienne. La remise des insignes est intervenue au Consulat général de France à Hô Chi Minh-Ville, par M. Olivier Brochet, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française au Vietnam. Nous adressons à Van Dai Do de sincères félicitations et de chaleureux remerciements pour son activité soutenue au service de la culture juridique continentale.

- À l'occasion d'une visite à Lomé, le Ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a eu l'occasion d'échanger avec le Professeur Efoe Dosseh-Anyron, secrétaire général du **Groupe togolais**. Ce dernier a fait part de sa conviction quant à la nécessité de créer des ponts entre les systèmes universitaires et juridiques africains et français. Ce message, prononcé à l'Ambassade de France au Togo, a été reçu très favorablement.



# Les publications

## TRAVAUX DE L'ASSOCIATION



*La responsabilité  
environnementale,*  
Travaux de l'Association  
Henri Capitant -  
Tome LXXI, Journées  
polonaises 2023,  
Lextenso, juin 2026



*Les pactes d'associés,*  
29<sup>ème</sup> Journée nationale  
de l'Association  
Henri Capitant,  
Dalloz, coll. Thèmes  
et commentaires,  
novembre 2025



*Droit des associations  
– Une offre de réforme,*  
LGDJ Lextenso, mai  
2026



*Vocabulaire juridique,*  
PUF, 16<sup>ème</sup> éd., janvier  
2026

## BIBLIOTHÈQUE DU DROIT COMPARÉ



*Droit de la Tunisie*  
LGDJ-Lextenso, mars 2026



*The Legal System of Ukraine*  
Carolina Academic Press, novembre  
2025



*The Legal System of Colombia*  
Carolina Academic Press, décembre  
2025



*Derecho de Corea del Sur*  
Universidad Externado de  
Colombia, juillet 2026

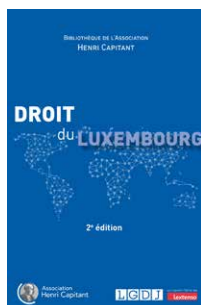


*Derecho de México*  
Universidad Externado de  
Colombia, septembre 2026

## À PARAÎTRE



*Droit du Mali*, LGDJ-  
Lextenso, octobre 2026



*Droit du Luxembourg*,  
2<sup>ème</sup> édition, LGDJ-  
Lextenso, novembre  
2026



*La propriété foncière  
et tréfoncière*, Travaux  
de l'Association Henri  
Capitant - Tome LXXII,  
Journées malgaches  
2024, Lextenso,  
décembre 2026

- *La loi en droit de la famille*, 30<sup>ème</sup>  
Journée nationale  
de l'Association  
Henri Capitant,  
Dalloz, coll. Thèmes  
et commentaires,  
octobre 2026
- *The Legal System  
of Mexico*, Carolina  
Academic Press,  
février 2027

## LE MOT DU TRÉSORIER

### LA REMONTADA

Après quelques années difficiles, après les années COVID, nous renouons avec les résultats positifs, passant de 14 692€ en 2024 à +32 K€ en 2025, ce qui nous permet de reconstituer nos fonds propres qui passent de 125,5 K€ à 157,6 K€ pour 2025.

Nous constatons une grande stabilité pour les charges qui s'établissent à 124,2 K€ en 2025, sans grands changements depuis 2020.

Les frais de structures sont stables et maîtrisés, entre 45 et 50 k€.

Les variations de charges d'une année sur l'autre sont directement liées à l'activité internationale ; c'est ainsi qu'en 2025 les journées en Corée du Sud présentent un coût net de 30,9 K€ dont une part essentielle correspond aux frais de transports pour 21,2 K€.

Les dépenses relatives au Code Européen des affaires qui correspondent pour l'essentiel à des frais de déplacement, s'élèvent à 7,1 K€.

La journée à Paris consacrée au droit continental a



représenté un coût de 11 K€. C'est du côté des ressources que les choses ont évolué.

En effet, si les cotisations restent stables à 8,6 K€ après l'année exceptionnelle 2024 à 12 K€, les dons des partenaires ont augmenté de manière significative passant de 82,5 K€ en 2024 à 119,5 K€ en 2025.

Si on y ajoute les dons reçus des adhérents pour 950 € et les dons affectés au CEA et au

développement du réseau pour 30 K€, on arrive à 150,5 K€ sur un total des ressources de 156,3 K€.

Notons qu'il subsiste un solde de dons affectés non encore consommés pour 80,6 K€.

La typologie des partenaires (4 nouveaux partenaires en 2025) a, elle aussi évolué, puisque sur 120 K€ seuls 34,5 K€ proviennent d'institutionnels, les 85,5 K€ restants provenant de cabinets d'avocats ou d'études de notaires. La politique du partenariat est donc un succès manifeste, à développer.



**ABONNEZ-VOUS AU MOT-DIÈSE #AHCTUALITÉ SUR LINKEDIN  
POUR FAIRE LE TOUR DU MONDE DE L'ACTUALITÉ JURIDIQUE,  
ET RETROUVEZ-LES SUR NOTRE SITE INTERNET**

• Au **#Cambodge**, une Assemblée générale du secteur de la justice s'est tenue du 12 au 14 mars 2025, réunissant environ 400 participants. Cette rencontre a permis d'évaluer les résultats de 2024, de définir les axes de travail prioritaires pour 2025, et notamment d'adopter des directives contraignantes en matière d'intérêts et intérêts de retard.

• La République du **#Congo** s'est dotée d'un dispositif juridique encadrant la PMA par une loi du 3 avril 2025. Le couple informé des risques éventuels doit donner un consentement éclairé tandis que les personnes impliquées dans le processus doivent être tenues au devoir de confidentialité. Demeurent interdits la PMA à des fins commerciales, la GPA et le clonage.

• Le 5 juin 2025, le parlement **#ukrainien**, la Verkhovna Rada, a adopté le projet de loi n°12451 ayant pour objectif la modification de la partie 2 de l'article 46 du Code civil ukrainien relatif aux délais dans lesquels un tribunal peut déclarer décédée selon la loi une personne physique disparue sans donner de nouvelles en raison d'opérations militaires ou d'un conflit armé.

• Le 19 juin 2025, l'Assemblée nationale de **#Bulgarie** a adopté la loi sur l'insolvabilité des personnes physiques (LIPP). La loi prévoit que le but de la procédure d'insolvabilité n'est pas seulement de protéger les intérêts du débiteur, mais aussi ceux de ses créanciers et de sa famille. Jusqu'alors, le droit bulgare n'envisageait de procédures d'insolvabilité des personnes physiques qu'en leur qualité d'entrepreneur individuel.

• Le 3 juillet 2025, une réforme de la loi sur les sociétés a été adoptée en **#Corée du Sud**. Elle élargit l'obligation de loyauté des administrateurs, introduit le système des assemblées générales électroniques et renforce les conditions d'élection séparée des membres du comité d'audit, afin d'accroître la transparence de la gouvernance d'entreprise et la protection des actionnaires.

• Le 1er septembre 2025, les 881 juges, magistrats et ministres **#mexicains** élus au niveau fédéral ont prêté serment dans le cadre des premières élections judiciaires organisées le 1er juin 2025. Dans le cadre de cette nouvelle réforme

du système judiciaire, deux nouveaux organes ont été créés : le Tribunal de Discipline Judiciaire et l'Organe d'Administration Judiciaire.

• Le 20 novembre 2025, le **#Luxembourg** a adopté une loi sur les recours collectifs en droit de la consommation transposant la directive UE du 25 novembre 2020 relative aux actions représentatives visant à protéger les intérêts collectifs des consommateurs. Le texte final s'inspire de la procédure française tout en faisant une large place à la médiation. Incidemment, sont introduites les premières règles sur le #financement du procès par les tiers.

• La Commission **#grecque** pour la réforme du droit des successions a remis son rapport au ministère de la Justice fin 2025, inspiré des droits français, belge, autrichien, suisse et allemand. La révision favorise le maintien de l'unité de la masse successorale, notamment par la transformation de la nature de la réserve héréditaire en créance. La réforme des ordres de succession ab intestat accorde une priorité aux héritiers les plus jeunes. Les droits successoraux du conjoint survivant et du partenaire sont renforcés en l'absence de postérité.

• Le 12 décembre 2025, un décret ministériel complète la réforme du droit de la famille qui entrera en vigueur le 1er avril 2026 au **#Japon**. Les articles 306 et 308-2 du Code civil attribuent un privilège général au parent divorcé créancier d'une obligation alimentaire. L'article 766-3 consacre « une pension alimentaire légale », imposant le paiement provisoire d'une pension dans l'attente de la conclusion d'un accord sur la contribution à l'entretien des enfants.

• Le 12 décembre 2025, la République **#dominicaine** a promulgué la loi portant réforme du Code de procédure pénale. Le texte renforce les garanties du procès équitable (droits de la défense et de la victime), encadre plus strictement les mesures de coercition sous contrôle judiciaire motivé, précise les critères du « délai raisonnable » afin de limiter les retards excessifs, élargit les mécanismes alternatifs de résolution (justice restaurative, accords procéduraux, suspension conditionnelle) et redéfinit les rôles du ministère public et du juge dans une logique de séparation fonctionnelle et de consolidation des droits fondamentaux.

• La loi n°2025-20, promulguée le 17 décembre 2025, modifie et complète la Constitution **#béninoise** du 11 décembre 1990. Il est notamment institué un Parlement bicaméral, composé d'une Assemblée nationale et d'un Sénat. Le mandat du président de la République est porté à sept ans, au lieu de cinq précédemment.

Une période de « trêve politique », durant laquelle toute « animation politique à finalité compétitive et électorale est prohibée », court « à compter de la date de proclamation définitive de l'élection du président de la République jusqu'à douze mois avant l'année électorale suivante ».

• Le 30 décembre 2025, le gouvernement **#polonais** a adopté un projet de loi relatif au statut de « la personne la plus proche dans une relation », qui crée un cadre juridique pour les couples partageant une vie commune sans être mariés. Le contrat de vie commune serait conclu devant notaire, inscrit à l'état civil et ouvrir le choix d'un régime patrimonial, le droit d'usage d'un logement commun, ou encore des pouvoirs de représentation devant les juridictions et les autorités administratives.

• Le 1er janvier 2026, est entrée en vigueur la loi n°228 adoptée le 10 juillet 2025 par le Parlement de la République de **#Moldavie**, instituant un régime juridique spécifique applicable aux entrepreneurs individuels, dans des domaines limitativement énumérés par la loi (architecture, photographie, communication...) Le nouveau régime prévoit notamment un taux unique d'imposition ou la possibilité de bénéficier d'une protection sociale.

• Par une décision du 29 janvier 2026, la Haute Cour Constitutionnelle **#malgache** a déclaré que la loi n°2025-028 fixant le régime d'autonomie des Universités est conforme à la Constitution. Le nouveau texte confère aux Universités le statut d'Établissements Publics Nationaux dotés de la personnalité morale et jouissant d'une autonomie reposant sur quatre piliers fondamentaux : pédagogique, scientifique, administratif et financier.

# Les partenaires

DE NOUVEAUX PARTENAIRES APPORTENT LEUR SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION.  
NOUS LES REMERCIONS VIVEMENT, ET LEUR LAISSONS LA PAROLE !



**Fidal**, premier cabinet d'avocats français, se devait de rejoindre le premier réseau international de praticiens du droit civil et d'apporter sa contribution aux réflexions stratégiques que l'association conduit sur les thèmes les plus variés du droit des biens, des contrats et de la responsabilité, et des personnes afin que ses avocats puissent s'en enrichir.

« Nos avocats auront l'opportunité de participer, avec les meilleurs experts français et internationaux, à des travaux de haut niveau, renforçant ainsi notre capacité à anticiper les enjeux pour nos clients », déclare Jean-Godefroy Desmazieres, Directeur Général de Fidal.

Ce partenariat marque une étape clé dans la stratégie internationale de Fidal et confirme son ambition d'influer sur la scène juridique tant française qu'internationale, et d'apporter, aux côtés de l'Association Henri Capitant, une voix forte en faveur de la tradition civiliste au service des entreprises et des acteurs économiques.



Le **Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce** a décidé de rejoindre les partenaires de l'Association Henri Capitant. Cette démarche traduit la volonté de la profession de s'associer aux travaux d'une institution dont le rayonnement scientifique et l'influence sur la pensée juridique, en France comme à l'international, sont unanimement reconnus ; elle témoigne également de notre attachement commun à la promotion et à la diffusion de la tradition juridique de droit civil et commercial.



Depuis plus de vingt-cinq ans, **Lasaygues** s'engage au cœur de l'évolution du notariat dans une démarche tournée vers l'innovation avec l'ambition constante d'accompagner ses clients grâce à un conseil à forte valeur ajoutée et des services d'excellence.

Sa structuration autour de plusieurs entités spécialisées bâtie sur des années de collaboration étroite avec des experts du droit lui permet aujourd'hui de proposer une expertise juridique complète, fondée sur des collaborations durables avec des professionnels reconnus de la pratique du droit. Cette organisation garantit une compréhension fine des enjeux économiques contemporains et une capacité renforcée à y répondre sur le plan national comme auprès de clients étrangers.

Le Groupe Lasaygues attache une importance particulière aux missions menées par l'Association Henri Capitant, qui valorisent la recherche juridique, nourrissent le dialogue entre experts du droit continental et contribuent à l'adaptation de nos systèmes juridiques dans un contexte d'évolution permanente. Le Groupe Lasaygues est heureux de soutenir l'Association dans ses objectifs de partage, de réflexion sur la réforme et de promotion de la culture civiliste, en France comme à l'international.



## L'ASSOCIATION HENRI CAPITANT

### Président

**Philippe Dupichot**

Professeur à l'Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne

### Vice-présidentes

**Marie Goré**

Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

**Valérie Malabat**

Professeur à l'Université de Bordeaux

### Secrétaire général

**Cyril Grimaldi**

Professeur à l'Université Paris 13

### Secrétaires généraux adjoints

**Romain Boffa**

Professeur à l'UPEC

**Claire Séjean-Chazal**

Professeur à l'Université Paris 13

**Christophe Vernières**

Professeur à l'Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne

### Trésorier

**François-Xavier Mattéoli**

Avocat

## SES PARTENAIRES



BRUZZO DUBUCQ



ADVANT Altana

GIDE



ASSOCIATION HENRI CAPITANT

12, Place du Panthéon

75005 Paris

contact@henricapitant.org

[www.henricapitant.org](http://www.henricapitant.org)



@associationhenricapitant

#AssoCapitant  
#AHC  
#Capitant

Association reconnue d'utilité publique en France, par décret du Gouvernement en Conseil d'État en date du 12 juillet 1939.